

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Beauchastel (07)

Annexe complémentaire 5 – Projets PV à proximité

Au vu de la superficie très réduite du projet (0,83 ha), de sa nature, des secteurs à enjeux écologiques réduits sur lesquels il s'implante et des mesures environnementales associées, ses incidences sur l'environnement seront très limitées. Dès lors, le cumul d'incidences avec d'autres projets paraît lui aussi limité.

La centrale solaire de Saint-Georges-les-Bains représente le seul projet photovoltaïque (en développement ou en exploitation) connu à proximité du site de Beauchastel, s'implantant à 2,5 km au Nord-Est de celui-ci.

Ce dernier concerne un secteur de superficie moyenne, la zone clôturée s'étalant sur environ 4,6 ha, après mesures de réduction environnementale. Les milieux concernés par ce projet étaient profondément marqués par l'activité humaine. En effet, il est localisé sur un délaissé fluvial, site fortement remanié lors des travaux d'aménagement du Rhône au milieu des années 1960, et entretenu en friche rase jusqu'à l'implantation de la centrale, en 2013. Il est de plus situé entre un axe routier (RD86) et une voie ferrée.

De nombreuses mesures environnementales ont été mises en œuvre dans le cadre de ce projet, afin de limiter ses incidences sur le milieu naturel et de maximiser son intégration environnementale.

En dehors du projet photovoltaïque de Saint-Georges-les-Bains, aucun autre projet, autorisé ou en exploitation, et susceptible de présenter des incidences cumulées avec le projet de Beauchastel, n'est connu dans un rayon de 5 km autour du site.

Ainsi, si l'on considère les incidences environnementales très limitées du projet photovoltaïque de Beauchastel et limitées de la centrale solaire de Saint-Georges-les-Bains, la nature dégradée et sans enjeux écologiques importants des sites sur lesquels ils s'implantent et les mesures environnementales qui sont et seront mises en œuvre, **aucune incidence cumulée significative n'est attendue sur le milieu naturel.**



Centrale solaire de Saint-Georges-les-bains



Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Beauchastel (07)

Annexe complémentaire 5 – Historique du site



Site en 1969 @Géoportail



Site en 1991 @Géoportail

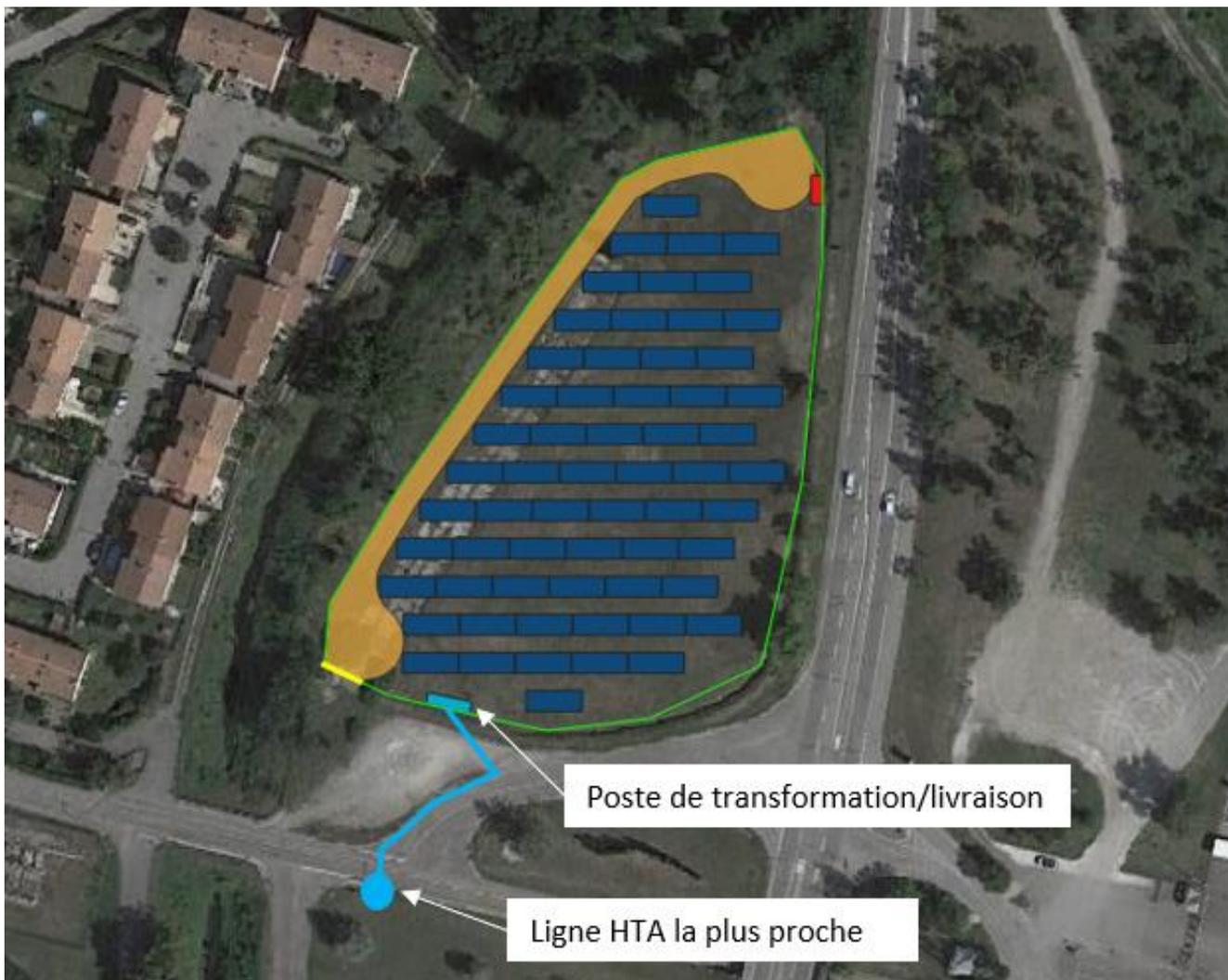


Site en 2006 @Géoportail

Site à l'étude (0,83 ha) impacté par les travaux d'aménagement du Rhône au milieu des années 1960 puis entretenu en milieu très ouvert jusqu'à ce jour.

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Beauchastel (07)

Annexe complémentaire 5 – Exemple du tracé de raccordement



La solution de raccordement définitive sera proposée par Enedis, après l'obtention du Permis de Construire. Ce tracé est un exemple, et n'est donc pas définitif.

Au vu de la puissance installée sur site, il est probable que le projet soit raccordé à la ligne HTA la plus proche.

La distance entre le poste de livraison du projet et la ligne HTA la plus proche est de 50 m en suivant les voiries.

Le raccordement se fait par enfouissement de câbles souterrains le long des routes et des voiries existantes, sans création de nouvelles lignes aériennes, afin de limiter les incidences sur l'environnement.